



PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION DE LA COMMUNE D'ARVEYRES

*ECOLE MATERNELLE
2025*

Contexte :

La commune d'Arveyres regroupe 2000 habitants. Les enfants scolarisés sont principalement issus des communes d'Arveyres et Cadarsac.

Consciente de l'importance pour les enfants des temps périscolaires, la commune souhaite faire de ces moments, des temps d'animation de qualité durant lesquels le rythme biologique des enfants est une priorité.

Forts de l'expérience des années précédentes, il nous a semblé évident de reconduire le dispositif du service « Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole » (Alaé) déclaré comme tel à la DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport) sur les temps du matin et du soir. La pause méridienne est incluse dans le projet pédagogique et bénéficie du même projet qualitatif.

Nous proposons la mise en place de plus d'activités ludiques, éducatives, socio-culturelles et sportives après ou avant le repas.

I/ Le fonctionnement

A/Locaux et horaires

L'Accueil De Loisirs Associé à l'Ecole se déroule dans l'école de l'Amitié, **13 rue de Peytot 33500 Arveyres**. L'équipe d'animation est joignable par téléphone au : **05 57 24 82 30 ou 06 31 09 96 43**, par mail à l'adresse suivante : **alae.elem@arveyres.fr**.

L'accueil est ouvert :

Le matin : **De 7h00 à 8h35**

Le midi : Durant la pause méridienne de **11h45 à 13h50**, temps pendant lequel l'enfant prend son repas au restaurant scolaire

Le soir : **De 17h00 à 19h00**

B/Déroulement des temps d'accueil

Le matin :

Les enfants arrivent à partir de **7h00**. Ils sont alors pris en charge de manière échelonnée par l'équipe d'animation. Des activités manuelles, sportives et/ou des jeux de société sont mis en place de façon informelle. A **8h35** les enfants sont accompagnés dans leur classe par l'équipe d'animation dans la salle de motricité.

La pause méridienne :

Ce temps n'est pas déclaré à la **DRAJES**. Les règles d'encadrement dévolues à une pause méridienne pourraient s'appliquer (pas de nombre minimum d'encadrant, pas de qualification obligatoire). Afin d'offrir un accompagnement de qualité aux enfants déjeunant au restaurant scolaire ou disposant d'une dérogation spéciale (retour 13h30, rdv médicaux), l'équipe pédagogique déploie un encadrement qui permet de réaliser les mêmes activités que durant les temps périscolaires du matin et du soir.

Les temps dévolus à la pause méridienne s'organisent de **11h45 à 13h50** incluant un temps de repas de **45 minutes**.

La présence des enfants est vérifiée en procédant à l'appel par classe puis sont pointés sur tablette au retour des services à **13h50** ou **le soir en périscolaire maternelle**.

Une arrivée échelonnée est mise en place pour respecter la capacité d'accueil, la gestion du bruit mais aussi pour optimiser l'accueil des petites sections.

Le passage aux toilettes et le lavage des mains sont des temps obligatoires avant chaque déjeuner.

Les ASTEM bénéficient d'une pause de 45 min pour leur repas, un agent d'animation est présent dans la restauration scolaire pour aider au service. Les ATSEM récupèrent les enfants à 12h45 à la sortie de la restauration scolaire.

Naturellement, chaque enfant sera amené à respecter certaines règles évidentes permettant à tous de déjeuner dans une ambiance des plus sereine. L'équipe de restauration (dirigée par Katia ARPENT) est responsable des enfants durant ce temps méridien et dispose donc de toute la latitude pour faire cesser des comportements qui mettraient en péril la quiétude des autres enfants.

Des activités sont proposées aux enfants qui le souhaitent, les autres pratiquent des jeux libres dans la cour et éventuellement dans la salle périscolaire. Lorsque la météo ne permet pas des jeux extérieurs hors abris, le préau, la salle du périscolaire ou la salle de motricité peuvent être les trois espaces utilisés.

Le soir :

À la sortie de classe à **17h**, tous les enfants se rassemblent dans **l'accueil de l'école maternelle**. Ceux dont les enseignants et les agents ont confirmé la présence en périscolaire sont installés dans la **salle de motricité**.

Un animateur les prend en charge pour les amener dans la salle du périscolaire, où il commence l'appel. Les autres enfants restent dans l'accueil jusqu'à la **fermeture des portes de l'école à 17h10**, puis sont pris en charge par un **second animateur**, qui les accompagne également dans la **salle du périscolaire**.

La présence de chaque enfant est ensuite pointée sur la tablette. Les activités proposées par l'équipe d'animation sont informelles et adaptées aux envies des enfants.

C/Equipe encadrante :

L'équipe est composée de professionnels communaux compétents. Ils sont déclarés auprès de la DRAJES.

- **1 Coordinateur BAFD en formation**, référent périscolaire (Valentin ZECCHI) ;
- **4 animateurs diplômés BAFA** (Laura BERSAC, Jules FOURIOT, Katia ARPENT, Eva SICURANI)
- **2 animateurs BAFA en cours de formation** (Mathieu GRARD, Maelis LEVREAUD)
- **3 ATSEM** (Frédérique BRUN, Delphine DENECHÉAU, Christelle OCTAVIEN)
- **1 CAP petite enfance** (Camille BORDERIE)

Le coordinateur s'assure du respect pédagogique et organise les réunions d'équipe. Il est chargé de la mise en place et du suivi des activités et projets durant la pause méridienne et ALAE au sein de l'Ecole Maternelle. Il assure également la relation avec l'équipe enseignante et avec les parents dont les enfants fréquentent l'ALAE. Il est également chargé de transmettre tout fait ou éléments devant être porté à connaissance de l' élu chargé des affaires scolaires et de la Directrice Générale des Services.

Un cahier de liaison destiné à l'équipe d'animateurs est mis en place pour relater toutes les situations particulières se produisant pendant les temps d'accueil des enfants. Il sera consulté lors des temps de réunions formels et informels. Les actes répréhensibles et les comportements préoccupants de certains enfants (insolence, incivilité, dégradations diverses ...) seront consignés sur le cahier.

Les enfants concernés sont naturellement écoutés et il leur est expliqué les motivations de la sanction/réparation. Dans les moments qui le nécessitent, les familles sont alertées.

II/Les objectifs pédagogiques :

1- FACILITER LA VIE DU GROUPE ET L'ACCÈS À LA SOCIALISATION

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	MOYENS	ACTIONS À MENER	EVALUATION
<i>Favoriser le langage et la convivialité</i>	<i>L'enfant doit savoir formuler sa demande en respectant les règles de politesses</i>	<i>Les enfants connaissent les moyens de communication en groupe. -Lever le doigt, patienté, respecter la parole de l'autre... Le bon comportement à table.</i>	<i>Diminution du bruit à table. Valorisation des enfants</i>
<i>Favoriser l'autonomie et la responsabilité Dans sa relation au sein du groupe</i>	<i>Encourager les enfants à aider leurs camarades dans des tâches difficiles. Les enfants identifient les repères pour gérer son temps de loisir en autonomie</i>	<i>Les enfants s'approprient les règles de vie, ils savent les reformuler, ils connaissent les comptines du savoir vivre. Les enfants deviennent autonomes sur la gestion de leurs propres affaires. Ils savent aussi gérer le rangement</i>	<i>L'enfant sait demander de l'aide. Les enfants entre 5 ans et 6 ans n'oublient pas leurs affaires personnelles. Range leur serviette de table dans la panière. Les enfants savent se déplacer seuls. Ils peuvent choisir en autonomie leur activité.</i>

2- FAVORISER L'ÉVEIL, L'ÉPANOUISSEMENT ET LA DÉCOUVERTE

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	MOYENS	ACTIONS À MENER	EVALUATION
<i>FAVORISER LA CULTURE</i>	<i>Participation à des projets communs et communale exemple : « la course de solidarité » « la grande lessive » « le téléthon » etc...</i>	<i>Utiliser de nouveaux thèmes d'activité. Encourager l'utilisation de la bibliothèque Sensibiliser de nouvelles formes d'art. Utiliser de nouveaux matériaux</i>	<i>Les enfants utilisent en autonomie le matériel et les outils mis à leur disposition. Les enfants utilisent la bibliothèque. Affichage régulier des projets réalisés, parution dans la gazette communale</i>
<i>DEVELOPPER SA MOTRICITE</i>	<i>Favoriser l'accès aux matériel et outils pour l'accès aux jeux libres, à la créativité. Mis en place d'un parcours vélo, création d'un permis</i>	<i>Créer les repères pour l'utilisation des outils, afin de favoriser la motricité fine. Organisation des jeux de groupe en extérieur. Dessiner sur le sol les routes</i>	<i>Appropriation des jeux appris réinvesti en autonomie Combien d'accidents, de retrait de permis de rouler.</i>

3- ETRE RESPECTUEUX DES AUTRES ET DE SON ENVIRONNEMENT

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	MOYENS	ACTIONS À MENER	EVALUATION
<i>SENSIBILISER LES ENFANTS SUR UNE DÉMARCHE ÉCO-CITOYENNE</i>	<i>Gestion du coloriage, (prénoms, dates) recommencer un nouveau dessin que si le 1^{er} est fini Incitation aux dessins libres sur du papier à réutiliser. (feuille A5) Respect du matériel collectif</i>	<i>Créer un repère visuel sur le mur pour limiter la consommation du papier essuie-main. Tri en utilisant les différentes poubelles</i>	<i>Affichage des œuvres. L'enfant le montre à l'animateur.ice avant de le ranger. Verbaliser à travers les jeux de société (sur la nature/tri des déchets) la notion de protection de la nature. L'enfant a une attitude éco-responsable (gestion de l'eau, du papier), ils utilisent les différentes poubelles. Les enfants respectent le matériel en le rangeant correctement</i>

III/Les relations avec les familles :

Chaque animateur est à l'écoute des parents s'ils souhaitent obtenir des informations complémentaires sur le déroulement de la journée de leurs enfants. Pour des raisons évidentes d'organisation les parents sont invités à prendre rendez-vous avec le coordinateur de l'équipe d'animation afin d'éviter les interventions pendant les temps d'accueil des enfants. Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'établissement scolaire sauf sur rendez-vous.

Le matin, les parents accompagnent les enfants à la porte d'entrée de l'école ; le soir, seules les personnes autorisées par les parents peuvent récupérer l'enfant. Dans les autres cas, une demande de dérogation doit être transmise au service de l'ALAE qui gèrera les demandes au cas par cas.

Enfin, si l'agent d'animation venait à avoir un doute sur la capacité de l'adulte (alcoolémie, santé ...) à prendre à charge un enfant, il solliciterait d'une part l'élu référent ou l'élus de permanence et les services compétents.

IV/La posture de l'équipe d'animation :

A/L'impartialité de l'équipe des animateurs :

Une pédagogie respectueuse des différences, accueillant tous les enfants ; c'est-à-dire qu'elle reconnaît la singularité de chaque enfant, lui permettant d'évoluer à son rythme.

L'animateur :

- -adapte son approche aux différentes situations et méthodes d'apprentissage
- -encourage de façon régulière chaque enfant dans son apprentissage
- -accepte et s'adapte aux rythmes différents
- Gère le groupe en favorisant l'évolution de chacun
- -reconnaît le droit à l'erreur
- -tente de développer harmonieusement tous les aspects de la personnalité de l'enfant : corporels, intellectuels, affectifs, sociaux
- -affirme la neutralité et l'impartialité strictes sans jugement des opinions, des convictions ou des choix personnels

B/Le rôle de l'animateur :

L'animateur est un vecteur d'exemplarité, garant de sécurité et sérénité. Ses missions l'amènent à être fédérateur pour le groupe.

-Possède un comportement exemplaire aux yeux des enfants : ces derniers doivent pouvoir se référer à l'équipe d'animation.

-Utilise un langage correct et fait preuve de politesse et courtoisie en toute circonstance. -respecte les autres, respecte les mesures d'hygiène fondamentales et évite toute violence physique et morale

L'animateur veille au bien-être et à la sécurité des enfants :

-garantit la sécurité physique, morale et affective ainsi que la sérénité de tous les enfants durant les activités, les repas et les temps libres (sourire, écoute, politesse et courtoisie...).

-soutient et aide les plus timides et réservés en les rassurant et en les motivant : la confiance, le dynamisme et la motivation transmis par l'animateur sont bénéfiques pour l'enfant qui s'en imprègnera et aura plus de facilités à s'ouvrir aux autres.

-est à l'écoute de chaque enfant: l'animateur n'a jamais le statut de camarade mais il sait se mettre au niveau de l'enfant qui semble avoir besoin de se confier.

Pour finir, le présent projet pédagogique est le fruit du travail de l'équipe d'animation au début de l'année scolaire. Chaque animateur en possède un exemplaire. Il est également affiché dans la salle du périscolaire et communiqué aux familles.

Le projet pédagogique peut être amené à évoluer en fonction des besoins et des circonstances qu'elles soient matérielles (travaux dans les écoles) ou bien si de nouvelles orientations d'animations venaient à se mettre en place.

Arveyres, le 06/01/2025